## **DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

ARRONDISSEMENT DE MURET

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Séance du 09 avril 2024 D 2024-04-12

L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation: mardi 02 avril 2024

**Présents :** J.ANDREU – C.ANGLADE – G.BARTHET – J.BERDOU – L.BLANC – J.BOURHIS – P.CRABE – J.GUITTON-BOUCART – A.LABORDE – A.MATHIS – F.PUGET – O.RIZZOLA – H.RUQUET – D.SOULA – M.VARANDES.

Absents: M.ANDRE - O.DUPUY - J-M.EYCHENNE - H-J.ROESING.

Secrétaire de Séance : J.GUITTON-BOUCART

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger.

## **OBJET**: Révision des tarifs du service « Transport accompagné»

Monsieur le Président rappel que le tarif 2023 pour le service « Transport accompagné » se décompose comme

il suit :

Tarif horaire

23.09€

Forfait réservation véhicule

2.00€

Coût par kilomètre hors secteur

0.25€

**Considérant** les charges inhérentes à ce service, Monsieur le Président propose d'ajuster les tarifs du service « Transport accompagné ».

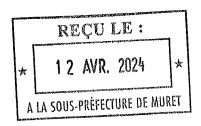
Les tarifs pourraient être portés, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, à 23.77 € pour le tarif horaire, 2.50 € pour le forfait de réservation du véhicule et 0.32 € par kilomètre hors secteur.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : de fixer ainsi les tarifs du service « Transport accompagné »:

Tarif horaire
Forfait réservation du véhicule
Coût par kilomètre hors secteur
23.77 €
2.50 €
0.32 €

Article 2 : ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er juin 2024



Article 3: Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice :19

Nombres de membres présents : 15

Suffrages exprimés

Pour: 15

Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

MAIRIE

Pour copie conforme

Le Président

Guy BARTHE

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Sous-Préfecture Et publication ou notification du